



TRANSMIS LE 10/09/2023
 REÇU LE 10/09/2023
 AFFICHÉ LE 11/09/2023
 NOTIFIÉ LE 11/09/2023
 PUBLIÉ LE 11/09/2023
 EXÉCUTOIRE LE 11/09/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 3 PLOMBERIE CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°4.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande Publique

Question n°24 du CM du 28/09/2023 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 3 PLOMBERIE CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°4.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

VU la décision n°22-317 du 25 juillet 2022 relative à l'attribution du lot n°3 Plomberie CVC de la consultation n°22BA11 pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby pour un montant global et forfaitaire de 156 096 € HT soit 187 315.20 € TTC,

VU l'avenant n°1 au lot n°3 relatif à la prise en compte de travaux supplémentaires,

VU l'avenant n°2 au lot n°3 relatif à la modification des clauses d'actualisation des prix,

VU la délibération n°38 du 30 mars 2023 relative à l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 au marché 22BA11 pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby – lot 3 Plomberie CVC,

CONSIDÉRANT qu'au cours des études et des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications des prestations à réaliser en raison de modifications du programme, de travaux supplémentaires ou d'aléas techniques,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°4 au marché, dont le titulaire est l'entreprise CLIMTHERMIK sise Parc des colonnes - 1 rue Gustave Eiffel au PLESSIS-BOUCHARD (95130), afin d'acter la modification du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°4 une moins-value de – 718,50 € HT soit – 862,20 € TTC du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché 22BA11 – Lot 3 Plomberie CVC pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby,

APRÈS l'avis de la Commission Techniques en date du 11 septembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :





Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°24 du CM du 28/09/2023 - P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°4 au marché 22BA11 – lot 3 Plomberie CVC relatif aux travaux de construction des vestiaires de football et de rugby, actant la réalisation de travaux en moins-values et la régularisation de travaux, ainsi que le nouveau montant du marché, s'établissant à 166 324 ,50 € HT soit 199 589,40 € TTC représentant une plus-value de - 0,46 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise CLIMTHERMIK sise Parc des colonnes - 1 rue Gustave Eiffel au PLESSIS-BOUCHARD (95130) y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-La-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
 Le 22/10/2023
 Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire



Etienne Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q24**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T15-05-23.00 (MI248062712)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY - LOT 3 PLOMBERIE CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE JOUER L'AVENANT N.4.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24 - CP - avenant lot 3 travaux vestiaires CM 28.09.2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[24 - CP PJ Avenant 4 LOT 3 travaux vestiaires.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:05

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 15:05

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 15:11

